

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

- Etaient présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance
- Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Pierre MARMILLOD ayant donné pouvoir à Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Guy-Dominique KENNEL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2013/55 - Aide à la pierre - 132**  
**Poursuite de la mise en oeuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

1. S'agissant de la révision à mi-période du Plan départemental de l'habitat (PDH) et de l'actualisation des orientations opérationnelles 2014-2015

- décide de valider le bilan du PDH à mi-période, conformément au document annexé au rapport
- confirme la nécessité d'une production à l'échelle départementale de 6 000 logements par an, comprenant :
  - . 1 850 logements locatifs sociaux : maintien de l'objectif de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) à hauteur de 1 250 logements, et 600 logements sur le territoire hors CUS
  - . l'accession aidée à la propriété pour 550 ménages par an
  - . la création sur six ans de douze résidences juniors, dont cinq hors CUS et sept sur le territoire de la CUS
- décide de valider un objectif de création sur six ans de cinquante résidences seniors (contre trente)
- détermine un objectif de réhabilitation de 900 logements par an dans le parc privé (contre 550)
- décide de poursuivre un objectif d'adaptation de 10 % de logements à la perte d'autonomie et au handicap dans le parc social en dix ans

- décide d'amplifier la mobilisation du parc privé (grâce aux appels à projets "Habitat intergénérationnel" ou "J'habite et je vis l'intergénérationnel")
- décide d'identifier un objectif de réhabilitation énergétique à renforcer, y compris pour les ménages relevant des "classes moyennes"
- décide de substituer une approche des résidences juniors par le développement de logements pour les jeunes en diffus, c'est-à-dire dans le tissu résidentiel existant (grâce à la production de petits logements)
- décide d'engager une réflexion visant à maîtriser le niveau de loyer du parc privé
- décide de poursuivre la sollicitation de l'Etat pour améliorer le zonage "Dufлот" (zonage lié au dispositif d'investissement qui a pris le nom de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement)

2. S'agissant du plan d'actions 2014 de mise en œuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat

- décide de valider le plan d'actions 2014 par territoire de Schéma de cohérence territoriale (SCOT), conformément au document annexé au rapport

3. S'agissant du lancement de l'appel à projets "Quartier Plus 67" 2014

- décide de lancer en 2014 un nouvel appel à projets "Quartier Plus 67"
- adopte le cahier des charges annexé au rapport
- rappelle que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour approuver la prélabellisation et la labellisation des projets
- fixe à quinze ans la durée de la convention conclue entre le Département et la commune dont un projet a bénéficié de la labellisation "Quartier Plus 67" du Département

4. S'agissant du lancement de l'appel à projets "J'habite et je vis l'intergénérationnel" 2014

- décide de lancer en 2014 un nouvel appel à projets "J'habite et je vis l'intergénérationnel"
- adopte le cahier des charges annexé au rapport
- rappelle que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour approuver la prélabellisation et la labellisation des projets

5. S'agissant de l'actualisation du dispositif d'aide du Département à la réhabilitation du parc privé

- confirme le dispositif d'aide du Département en faveur des propriétaires bailleurs

- décide de supprimer l'aide départementale de 5 % du montant HT des travaux subventionnables par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour les propriétaires occupants modestes, ainsi que la prime de 500 € au titre du dispositif "Habiter mieux", pour les dossiers déposés à partir du 1er janvier 2014

#### 6. S'agissant de la convention-cadre avec "Procivis Alsace" sur les missions sociales

- approuve la convention-cadre 2013-2014, annexée au rapport, à intervenir entre la Société coopérative "Procivis Alsace" et le Département sur les missions sociales, convention ayant pour objet de formaliser une enveloppe à hauteur de 1,9 M€ maximum sur deux ans, et autorise son président à signer cette convention

#### 7. S'agissant de la reconduction du "Warm Front 67"

- décide de reconduire pour la période 2014-2016 le Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés, appelé "Warm Front 67"

- décide de contribuer au "Warm Front 67" à hauteur de 50 000 € par an

- approuve la convention de partenariat, annexée au rapport, à intervenir entre la CUS, la ville de HAGUENAU, "Procivis Alsace" et le Département, et autorise son président à signer cette convention

- donne délégation à la commission permanente pour approuver tout avenant destiné à compléter ou actualiser le partenariat financier du "Warm Front 67"

#### 8. S'agissant de la reconduction du protocole d'accord pour la mise en œuvre du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

- décide de reconduire pour la période 2014-2017 le contrat local d'engagement contre la précarité énergétique mis en place dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

- donne délégation à la commission permanente pour examiner, approuver et autoriser son président à signer le contrat qui lui sera proposé par l'ANAH et l'Etat

#### 9. S'agissant des principes de développement des micro-crédits pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et à la réhabilitation énergétique du parc privé

- décide d'engager une réflexion avec la Caisse des dépôts et consignations, l'Association "Parcours Confiance" et la Caisse d'Epargne en vue de la création d'un dispositif de micro-crédits pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et à la réhabilitation énergétique du parc privé

- donne délégation à la commission permanente pour approuver la ou les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif

- décide d'examiner les modalités de déploiement de ce partenariat sur les micro-crédits auprès d'autres réseaux bancaires

10. S'agissant du pacte d'actionnaires de "La Strasbourgeoise Habitat"

- donne délégation à la commission permanente pour approuver un nouveau pacte d'actionnaires entre "Procivis Alsace", "ASTRIA" et le Département

- décide de retenir les points suivants comme orientations dans le cadre de la préparation de ce document :

. présidence de "La Strasbourgeoise Habitat" confiée au représentant désigné par le Conseil Général

. 60 % des objectifs de production de logements HLM sur le territoire départemental hors CUS

. poursuite de l'adhésion au Groupement d'intérêt économique "Viabitat 67"

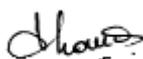
11. S'agissant des principes de mise en œuvre d'une démarche de démocratie participative dans le domaine de l'habitat

- décide de retenir les principes suivants pour expérimenter une démarche de démocratie participative pour la coproduction avec les habitants d'une partie de la politique départementale de l'habitat :

. approfondir trois thématiques (logement des seniors, logement des jeunes et réhabilitation des copropriétés fragiles)

. intégrer, de façon facultative, la démarche dans les réflexions sur les opérations d'aménagement comme "Quartier Plus 67", ou dans le cadre des appels à projets comme "J'habite et je vis l'intergénérationnel".

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82796-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13